



**FONDATION CONGOLAISE POUR LA PROMOTION
DES DROITS HUMAINS ET LA PAIX
COMITE EXECUTIF NATIONAL**

KISANGANI – REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

COMMUNIQUE DE PRESSE N°017/FOCDP/012

**LA RESPONSABILITE PENALE DE THOMAS LUBANGA OUVRE LA PORTE AUX
REPARATIONS DES VICTIMES**

La Fondation Congolaise pour la Promotion des Droits humains et de la Paix salue avec satisfaction la reconnaissance de la responsabilité pénale de Monsieur Thomas Lubanga Dyilo par la Cour pénale internationale au cours de l'audience de la Chambre de préliminaire I de mercredi 14 Mars 2012, tenue au siège de la Cour à La Haye. Sa responsabilité pénale est qualifiée de coauteur des crimes de guerre de conscription et enrôlement des enfants mineurs dans l'armée, les avoir utilisé pour les hostilités du 1^{er} septembre 2002 au 13 août 2003 lors du conflit armé interne en Ituri.

En rappel, Thomas Lubanga était le président du groupe armé « *Force patriotique pour la libération du Congo (FPLC)* » qui s'opposait à la fois à d'autres milices dont l'Armée populaire congolaise et la Force de résistance patriotique en Ituri (FRPI).

La Fondation Congolaise pour la promotion des Droits humains et de la Paix, encourage et soutient indéfectiblement la Cour pour son juste et indépendant jugement qui soulage des milliers des victimes de ces actes abjects qui, croient finalement aux réalités des réparations.

La FOCDP soutien que la condamnation prochaine de Thomas Lubanga n'est pas la fin du règne de l'impunité des auteurs des crimes internationaux en République Démocratique du Congo plus tôt une impulsion exemplative de solidarité internationale avec les victimes et les communautés affectées. La coopération non sélective pour l'exécution des mandats de la Cour et la volonté de l'Etat congolais à organiser sa juridiction répressive restent fondamentales pour promouvoir la dignité et les droits des victimes à la justice et à obtenir réparations.

Tout en encourageant la République Démocratique du Congo pour sa coopération avec la Cour dans l'affaire Thomas Lubanga Dyilo, la FOCDP rappelle aux autorités leurs engagements à livrer les responsables des crimes internationaux encore en errance ou sous leurs protections, et leur remise aux juridictions qui compétentes. Il en est ainsi du puissant Bosco N'taganda.

Au demeurant, une nouvelle page s'ouvre également dans la protection des victimes, des témoins et des intermédiaires contre les actes de vandalisme de règlement des comptes ou de répressions partisans.

Fait à Kisangani, le 17 mars 2012.

L'Assistant juridique

Didier KAKULE PILIPILI

Le 2^{ème} Secrétaire

Fabrice KAMALA MUHONGYA